



Virement sur un compte clos - les fonds sont perdus

Par **Dimitar**, le **05/01/2017** à **10:28**

Bonjour,
Ma question concerne le cas suivant:

J'ai effectué un virement de 5 milles euros depuis un de mes compte chez XXXXXX sur mon autre compte chez YYYYYY.

- 1) Par manque d'attention lors du virement en ligne j'ai choisi de créditer un livret A chez YYYYYY qui était déjà clos au lieu de choisir le bon compte qui devait recevoir les fonds (je suis titulaire des deux).
- 2) Comme les fonds sont jamais arrivés sur le bon compte je me suis donc retrouvé dans un défaut de provision pour payer un chèque que j'avais émis (environ 5000 euros) et de coup j'ai été fiché à la banque de France.

Ma banque XXXXXX m'atteste avec un justificatif qu'elle a émis l'ordre de virement et que pour elle le virement a un statut "Succès" et YYYYYY me dit que comme le compte destinataire est clos, ils ont jamais reçu les fonds.

Les deux banques se renvoient donc le ballon sans que je puisse récupérer mes fonds.

Quelle démarche dois-je suivre pour pouvoir récupérer mes 5 milles euros perdus dans ce virement.

En vous remerciant,
Cordialement

Par **Visiteur**, le **05/01/2017** à **12:42**

Bonjour,

Gardez espoir car normalement, cela va se régulariser, mais selon les établissements il faut plus ou moins de temps pour réagir sur une somme non affectable et tombée sur un compte interne comptable, par exemple "somes dûes à la clientèle"

Par **Dimitar**, le **05/01/2017** à **13:09**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

En effet nous sommes début 2017 et le cas date de Mai 2016. Depuis je suis en contact avec les deux banques par mail et en physique (beaucoup de mail échangés, des réponses tardives ainsi qu'une décharge de responsabilité de la part des deux banques) et aucune des deux ne semble faire des choses concrètes pour régler ce problème.

Alors je me demande que faire pour que cela avance?

Merci

Par **Visiteur**, le **05/01/2017** à **18:49**

Ha oui, cela commence à faire.

Demandez à votre banque une attestation d'exécution de virement avec tous les détails du compte bénéficiaire.

Ensuite, faites un courrier R/AR à la direction générale de l'autre établissement et à son médiateur exigeant le retour des fonds avant dépôt de plainte.

Par **Dimitar**, le **06/01/2017** à **14:10**

Merci.

Quand vous dites "et à son médiateur", cela veut dire mon conseiller, mon directeur d'agence?

Par **goofyto8**, le **06/01/2017** à **16:31**

BONJOUR

[citation]Quand vous dites "et à son médiateur", cela veut dire mon conseiller, mon directeur d'agence?[/citation]

Non, le médiateur est une personne qui n'appartient pas à la banque mais qui est désignée par celle-ci pour régler des litiges qui n'arrivent pas à se résoudre entre la banque et le client.

Ce qui est votre cas, car depuis mai 2016, il est invraisemblable que la somme ne vous ait pas été restituée.

Par **Dimitar**, le **06/01/2017** à **17:04**

D'accord je comprends.

Je ne connais pas les coordonnées de cette personne pour ma banque, je suppose que je dois les contacter pour obtenir ces coordonnées?

Par **Visiteur**, le **06/01/2017** à **17:40**

Bsr...

Regardez via votre moteur de recherche au nom de la banque +service réclamations + médiateur..